

La verrerie de Verdun (Meuse) : ± 1664-1678. La direction des Bonhomme/Bounam et d'Heur de Liège

Janette LEFRANCO¹

mots-clés : Bonhomme/Bounam, d'Heur, Perrot, Verdun, verre à la façon de Venise, miroir.

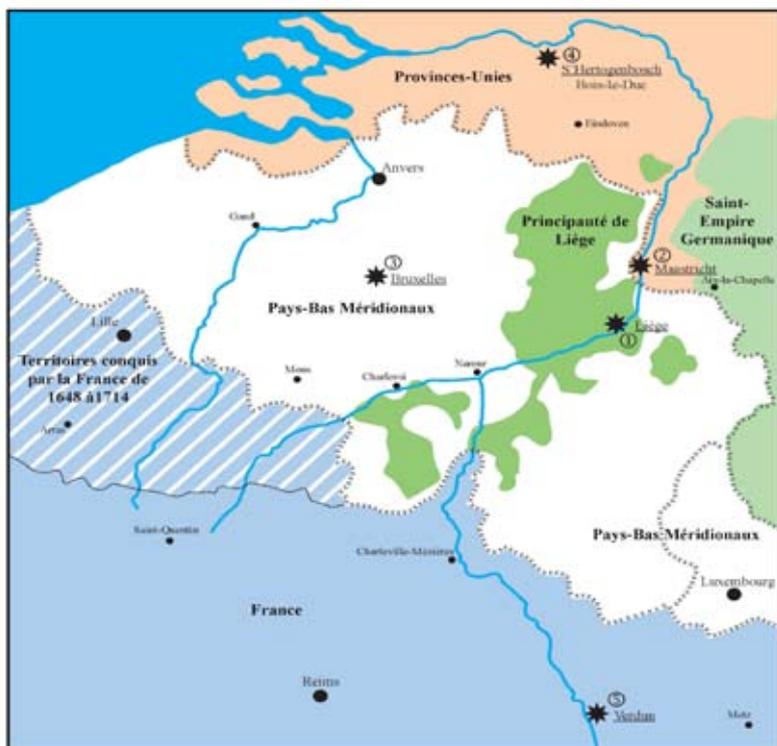


Fig. 1 Carte des Pays-Bas méridionaux, de la principauté de Liège, des Provinces-Unies, du royaume de France et du Saint-Empire germanique avec localisation des verreries fines des Bonhomme (1. Liège, 2. Maastricht, 3. Bruxelles, 4. Bois-le-Duc, 5. Verdun) (© C. Ortigosa)

Les Bonhomme (aussi appelés Bounam) sont une importante famille de patrons verriers de la principauté de Liège, qui est parvenue à dominer l'industrie et le commerce du verre au milieu du XVII^e siècle dans un territoire bien plus vaste que l'actuelle Belgique. Après s'être approprié toutes les verreries de Liège, puis celles de Maastricht en 1651 et de Bruxelles en 1658 (alors toutes deux en territoire des Pays-Bas espagnols), ainsi que celle de Bois-le-Duc en 1657 (en néerlandais s'Hertogenbosch, dans le sud des Provinces-Unies), ils cherchent à pénétrer dans le territoire du roi de France et portent leur choix sur Verdun où ils parviennent à s'établir à partir de 1664 (fig. 1). Cette histoire, partiellement reconstituée dès la fin du XIX^e siècle sur base des nombreux documents d'archives conservés à Liège et à Verdun, trouve aujourd'hui un complément grâce à de la correspondance conservée aux archives de Maastricht dans le Fonds de Bounam de Ryckholt : quatre longues lettres envoyées de Verdun par Jean-Tilman d'Heur à Henri Bonhomme (Cf. transcription en fin d'article). Celles-ci évoquent les aléas de gestion de l'entreprise familiale, tout en

nous éclairant sur les recherches technologiques et sur les relations sociales entretenues en son sein-même.

Historique

Verdun est un choix délibéré : sur le plan économique, cette ville est assez éloignée de Liège pour ne pas lui livrer concurrence comme le fit naguère la verrerie de Charleville-Mézières. Par contre, à l'instar de Liège, Verdun bénéficie du grand axe commercial de la Meuse et jouit de la même tradition culturelle mosane ; c'est aussi le siège d'un important évêché. Comme la principauté de Liège, appartenant au Saint-Empire romain germanique, mais indépendante des Pays-Bas tout en y étant située, au Moyen Âge, Verdun était une ville libre du Saint-Empire isolée en Lorraine. Elle fut soumise par Henri II en 1552 avant d'être définitivement rattachée au royaume de France par le traité de Münster en 1648.

À partir de 1658, des dissensions apparaissent entre les frères Henri et Léonard Bonhomme. Leur brouille sera consommée en 1666 par le partage de toutes leurs propriétés. La désunion est à ce point évidente qu'Henri et ses descendants adoptent, dès cette année là, la forme wallonne de leur nom : Bounam, tandis que Léonard et ses descendants gardent la forme française : Bonhomme. L'une des raisons de cette mésentente est l'influence et le népotisme que l'aîné, Henri, exerçait auprès de ses sœurs et de leur mari, tous actifs dans la fabrication et le commerce du verre. C'est son neveu Jean-Tilman d'Heur, fils aîné de sa sœur Anne, qui profite le mieux de cette situation. Fils de maître verrier, Jean-Tilman d'Heur devait être un excellent technicien pour que son oncle lui confie très tôt la direction de la filiale de Bois-le-Duc et ensuite celle de Verdun.

Le 29 septembre 1662, Henri Bonhomme et Jean-Tilman d'Heur, passent un accord. Le neveu s'engage, suivant les ordres de son oncle, à parcourir la France et l'Italie pour se rendre à Murano ou en d'autres lieux, en passant par les villes de Mons et de Lille, à pied ou à cheval, pour y négocier durant quatre à cinq mois. Le but du périple, selon la version officielle, est de voir le pays et de trouver des verriers qualifiés, vénitiens, français ou italiens, aptes à travailler le cristal (à la façon de Venise) dans la verrerie qu'il

Note

¹ Conservatrice honoraire aux Musées Royaux d'Art et d'Histoire, Bruxelles, lefranco.jma@gmail.com

projet de s'établir. On peut aujourd'hui avancer que l'espionnage industriel faisait également partie de la mission.

Henri promet à Jean-Tilman de lui payer la somme de 15 patagons² (720 patards) par mois pour ses peines ainsi que de lui fournir l'argent nécessaire à son voyage, argent qu'il devra rembourser. En attendant, Jean-Tilman sera employé pour la direction de l'une ou l'autre verrerie, en échange de quoi il recevra trois patagons et demi par semaine (168 pt/semaine ou 672 pt/mois) et le logis tant qu'il est célibataire, comme il l'a fait à Bois-le-Duc.

Henri accorde à son neveu, dès son retour d'Italie, un tiers des bénéfices de la verrerie de miroirs qu'il projette d'ériger et lui avance, contre remboursement et intérêts, tout l'argent nécessaire pour faire fonctionner cette verrerie. Si celle-ci n'était pas construite, Jean-Tilman serait engagé à la direction de l'une ou l'autre verrerie déjà existante aux mêmes conditions ; mais il lui est interdit de travailler pour Léonard Bonhomme (Van de Castele 1878, 216-217).

Le 2 août 1664, Henri Bonhomme et associés, maîtres des verreries des Pays-Bas et Hollande, dits étrangers, demandent la permission de s'installer en la ville de Verdun, pour travailler toutes sortes de verres, manufacture de cristal, cristallin et autres verres variés.

Le 14 septembre 1664, sur rapport des négociateurs et consentement du procureur-syndic, Henri Bonhomme et Jean d'Heur son associé sont autorisés à pratiquer l'art du verre en la paroisse Saint-Sauveur, dans une maison appartenant au sieur Husson, conseiller du roi au baillage³ (Schuermans 1892, 141-142, d'après le registre des délibérations du Conseil municipal de Verdun ; Guyomar 2010, 20).

Le 26 octobre 1665, Jean-Tilman d'Heur, maître de la verrerie de Verdun demande décharge des droits nouvellement imposés pour l'entrée des verres de cristal dans le royaume (Schuermans 1892, 141-142, d'après le registre des délibérations du Conseil municipal de Verdun), ce qui laisse entendre qu'à ce moment, il importe en France des verres fabriqués à Liège.

Premier contrat

Le 11 décembre 1666, Henri Bounam, maître des verreries des Pays-Bas, Liège, Maastricht et Bois-le-Duc, signe une convention avec Jean-Tilman d'Heur en vue de la fondation d'une fournaise. Afin de favoriser davantage son neveu, il lui accorde la moitié de la verrerie des miroirs et de celle à ériger à Verdun ou ailleurs sur les terres du roi de France. Les conditions imposées par Henri Bonhomme sont les suivantes :

- Jean-Tilman ne peut ériger aucune autre verrerie à son propre profit ou au profit d'autres verriers ;
- ne pourra dévoiler aucun secret concernant les verreries à d'autres que ses enfants ou plus proches parents ;
- ne pourra vendre sa part à des étrangers sans le consentement de son oncle ;

- les privilèges ou octrois obtenus resteront communs aux deux parties ;

- Henri reste cependant maître en cas de conflit sur la conduite des affaires ;

- Jean-Tilman devra rembourser à son oncle une somme de 7 627 florins⁴ moins 1/11^e (152 540-13 867 = 138 673 pt).

Il est prévu que Jean-Tilman reçoive aussi la moitié d'une deuxième verrerie à ériger, mais est prié d'avancer les sommes nécessaires à ce projet sous peine de 2 000 écus d'amende⁵ (± 144 000 pt).

Le même jour, Henri donne à Jean-Tilman la moitié de la verrerie de Verdun : matériaux, édifices, ustensiles et marchandises, avec autorisation de prélever une somme de 1 000 écus de France (± 72 000 pt) comme dot de sa future épouse (Van de Castele 1878, 216-217). On sait que Marie-Scolastique Sallet, mariée à Jean-Tilman d'Heur en 1667, n'était pas liégeoise mais bien originaire de Verdun où sa famille avait été anoblie par Charles III de Lorraine en 1591 (Belvaux 2018, 36, note 65). On peut dès lors imaginer que Jean-Tilman aurait pu l'épouser pour faciliter son intégration dans la région, mais il n'est jamais fait mention d'un éventuel maître verrier local dont elle pourrait être la fille ou la veuve.

Le 16 mai 1667, Bounam et d'Heur reçoivent les lettres patentes de Louis XIV stipulant qu'aucun autre établissement de ce type ne peut être créé dans un rayon de 10 lieues (48,280 km) (Jannin 1990, 128 ; 1991, 372 ; Guyomar 2010, 20). Celles-ci définissent aussi la production : cristaux, cristallins, glaces de miroirs et verres à la façon de Venise.

Localisation de la verrerie

C'est donc bien la verrerie érigée à la demande de Bonhomme et d'Heur dans le quartier de la paroisse Saint-Sauveur, que Jean-Tilman d'Heur exploite au moins depuis 1667. À cette époque, l'église Saint-Sauveur, bâtie au XI^e siècle, était sise rue Saint-Sauveur, près de l'hospice et de la chapelle Sainte-Catherine⁶, et l'on peut supposer que la paroisse couvrait l'île formée par les canaux Saint-Nicolas et Saint-Airy (fig. 2).

La question d'une fournaise préexistante, rachetée à un hypothétique verrier, (Schuermans 1892, 155-156, note 1 ; 1893, 176-177 ; Guyomar 2010, 20 ; Belvaux 2018, 36, note 65) ne doit dès lors plus être retenue. Nous verrons que l'autre hypothèse avancée, selon laquelle d'Heur n'aurait pas travaillé à Verdun mais aux Vieux-Étangs près de Dieue-sur-Meuse à 10 km au Sud de la ville (Jannin 1990, 128), tout en n'étant pas infondée n'est pas exacte non plus.

La situation de la verrerie pourrait à première vue paraître idéale : sise dans la ville-basse, dont les activités sont centrées sur l'artisanat et le commerce, et desservie par le chalandage des barques sur la Meuse, elle correspond aux préceptes commerciaux de la famille, déjà appliqués à Liège, à Maastricht et à Bruxelles

Notes

2 Ancienne monnaie des Pays-Bas valant 48 patards, l'unité monétaire d'usage courant. Dans la suite de cet article toutes les mentions monétaires seront converties en patards (pt) afin d'exprimer leurs valeurs.

3 Dans les textes anciens, cette maison est localisée au Faubourg du Pavé, un toponyme aujourd'hui déplacé à l'écart de la ville, bien au-delà de la gare.

4 Monnaie de change valant 20 patards.

5 L'écu est équivalent à la pistole espagnole soit 72 patards.

6 Celle-ci fut détruite en 1798 pour vétusté ; d'abord reconstruite au XIX^e près du couvent des Minimes à proximité des remparts, une nouvelle église St-Sauveur, édifiée en 1921, se trouve aujourd'hui rue St-Louis près de la confluence de la Meuse et du Grand-Vanne.



⦿ Cathédrale

✱ Hospice Sainte-Catherine

Fig. 2 Plan de Verdun avec localisation de la rue Saint-Sauveur dans la ville-basse (© C. Ortigosa)

(fig. 3). Il semble malgré tout qu'ils aient omis un phénomène récurrent et pourtant également connu à Liège : les grandes crues de la Meuse qui inondent parfois presque l'entièreté de la ville-basse, comme en 1639, lorsqu'une crue avait emporté tous les ponts en moins de six heures.

Deuxième contrat

Le 10 juillet 1670, Henri signe à Liège un nouveau contrat avec Jean-Tilman d'Heur, écuyer, maître de la verrerie de Verdun, avec l'accord de son épouse Marie-Scolastique Saillet.

Pour éviter tout malentendu lorsque l'un d'eux est absent, ils conviennent que la verrerie de Verdun avec tous ses édifices, privilèges, marchandises, matériaux, reviendra à Jean-Tilman dans leur état actuel, y compris toutes les dettes. Vu les frais engagés jusqu'à présent par Henri, Jean-Tilman lui remboursera annuellement une somme de 300 patagons (14.400 pt) moyennant une avance de 6.000 patagons (288.000 pt), à partir du 1^{er} septembre 1669 (Belvaux 2018, 70).

- Il est interdit à Jean-Tilman et à ses successeurs d'envoyer et de vendre des cristaux à Liège ou dans les villes voisines, où seul Henri Bonhomme peut en faire le commerce ;

- D'Heur peut éventuellement ériger une verrerie à Charleville mais sans s'approcher plus près de Liège ;

- Bonhomme ne peut de son côté s'approcher de Charleville avec ses verreries.

Lettres de Jean-Tilman d'Heur à Henri Bonhomme

Le 23 janvier 1673, dans une lettre adressée à son oncle, Jean-Tilman justifie ses probables retards de paiement par les désagréments



Fig. 3 Vue perspective de la ville de Verdun, d'après Chr. Tassin, Plans et profils des principales villes du duché de Lorraine, 1640 (© Wikimedia)

entraînés par les pluies continues : difficulté d'approvisionnement en bois et sa très mauvaise qualité, débordement des eaux en ville et dans les fermes empêchant l'approvisionnement des denrées d'hiver. Il doit aussi se disculper de la présence de cristaux importés de Lorraine dans les Pays-Bas. Enfin, il prodigue à son oncle des conseils techniques sur la composition du verre pour en éliminer la « pâleur », grâce à l'usage de groisil, de sable, de salin, de salpêtre et de crème de tartre.

Le 7 août 1673, Jean-Tilman reçoit les lettres patentes l'autorisant à créer une verrerie à Châtrices dans la Marne (au sud de Sainte-Menehould), ces lettres seront confirmées en 1683 et enregistrées en 1684.

Il semble que les affaires ne marchent pas aussi mal qu'il le prétend puisque le 14 juin 1674, le Sieur d'Heur, maître de la verrerie, demande permission de faire une avancée sur la rue pour y construire deux tours (Schuermans 1892, 141-142, d'après Registre des délibérations du Conseil municipal de Verdun). La manufacture est donc toujours bien établie en ville.

Marie-Scolastique Saillet est vraisemblablement décédée vers 1673-1674 (naissance de son dernier enfant : 09/1673) et Jean-Tilman d'Heur se remarie avec Jacqueline-Marguerite de la Marre en 1674-1675 (naissance de son premier enfant : 11/1675), d'une famille originaire des Vosges⁷ anoblée en 1602 (Guyomar 2010, 22 ; Belvaux 2018, 36, 70-71). Jean-Tilman d'Heur s'intitule alors écuyer, seigneur d'Heur, de Montjouy, de Gilvécourt et de Boisroger (Schuermans 1893, 187).

Dans sa lettre du 31 mars 1675, Jean-Tilman remercie d'abord son oncle de s'être enquis de la santé de sa femme : Jacqueline-Marguerite de la Marre, jeune mariée, devait alors être enceinte de son premier enfant : « *ma femme vous baise très humblement les mains, et il n'est pas indécent que vous vous mettiez en peine d'elle : elle est*

Note

⁷ Une petite localité nommée Marre se situe néanmoins à une dizaine de km au nord de Verdun.

assez persuadée de vos civilités ». Jean-Tilman lui dévoile alors le secret du verre au plomb de Bernard Perrot : « *Le secret de Perrotte à Orléans apporte avec de la céruse : 100 lb de salpêtre, 100 lb de céruse, 200 lb de sable, un peu de manganèse. Vous noterez que ce secret fait un très beau verre et blanc, et qui a un son comme argent ; mais il garde les cordes et il ne peut servir que pour faire des vases moulés* » (fig. 4).

Rappelons d'abord que Perrot était bien connu des Bonhomme puisqu'il avait séjourné à Liège en 1664-1665 et s'y était marié (Painchart 2010, 9-119). Précisons ensuite que des analyses ont révélé la présence de plomb dans un grand nombre d'objets qui lui sont attribués, et à pourcentage très variable, particulièrement des pièces moulées dont notamment les médaillons au profil de Louis XIV et de Philippe d'Orléans et les statuettes (Biron *et al.* 2010, 87-93 ; Biron *et al.* 2011, 19-26). Remarquons en dernier lieu que Jean-Tilman d'Heur n'a pas pu s'en informer lors de son voyage de 1662-1663 puisque Perrot n'était pas encore établi à Orléans.

Il apparaît aujourd'hui que les proportions communiquées par d'Heur en 1675 correspondent à une formule très proche de la composition des médaillons aux profils royaux et de certains vitraux de la cathédrale d'Orléans attribués à Perrot pour les années 1687 à 1695. Selon Bernard Gratuze⁸, 100 lb de salpêtre, 200 lb de sable et 100 lb de céruse, avec pour formule du salpêtre KNO_3 , pour la céruse $(\text{PbCO}_3)_2$, $\text{Pb}(\text{OH})_2$ et pour le sable SiO_2 , donnent un verre de composition moyenne K_2O 14 %, SiO_2 60 % et PbO 26 %. La composition des portraits de Perrot est de K_2O 12 %, SiO_2 47 % et PbO 35 % ; tandis que deux des vitraux d'Orléans

ont révélé des compositions encore plus proches de K_2O 12 et 13 %, SiO_2 59 et 55 % et PbO 25 et 29 %. L'ajout de 2 onces de manganèse est également en accord avec les analyses récentes (Gratuze, Arles 2012, 61-72 ; Gratuze *et al.* 2017, 123-140).

En terminant sa lettre, d'Heur prône néanmoins son propre secret pour obtenir un cristal tendre en 24 heures : « *100 lb de salpêtre, 180 lb de cailloux avec une grande flamme au feu* », une formule qui semble incomplète.

Et en post-scriptum : « *Je veux croire que vous savez que l'on a admis la ville de Nimègue pour traiter de la paix et que MM. de Vitry, Colbert⁹ et Davaux sont les ministres, Dieu nous la donne* »¹⁰.

Le 13 [mars] 1676, alors qu'il semble acculé par les dettes, Jean-Tilman d'Heur justifie de nouveau le mauvais fonctionnement de ses affaires et implore Henri Bonhomme d'accepter de vendre à Liège des verres en provenance de Verdun ou d'y pouvoir ouvrir un magasin, bien que son contrat le lui interdise : « *Je suis tellement affligé de voir le mauvais état de mes affaires que je n'ai ni joie ni santé, et s'il n'était l'espoir de la paix que l'on nous donne, je quitterais absolument, il me serait impossible de subsister. Si vous nous aviez voulu aider à payer, vous m'auriez fait plaisir et charité en même temps. Je céderais volontiers les trois mille écus que j'ai dépensés à mon établissement depuis notre marché et encore tous mes meubles pour en être déchargé ; cependant sans aucune considération de la guerre il faut trouver les choses. Je sais pourtant que si vous vouliez vous pourriez bien m'aider et il n'aurait rien du vôtre en prenant de nos verres tous les ans pour quatre ou cinq écus ; je vous donnerais sur cela autant de forte affection que je pourrais ; et ce qui me fait souhaiter cela est pour ne point laisser de débits à mes enfants, du moins s'ils n'ont rien* ». En fin de lettre, il apparaît pourtant que des verres de Verdun se vendent déjà à Namur par l'intermédiaire d'un cousin d'Heur.

Le 31 janvier 1677, alors qu'il s'apprête à partir à Paris pour y vendre ses produits, Jean-Tilman décline très longuement le secret de la préparation du salpêtre ; une méthode qui s'apparente à la préparation du salin : lessive et bouillon en eau dans un chaudron de cuivre, dessiccation sur une platine de fer, répétition de l'opération jusqu'à dégraissage et pulvérisation. Ensuite, il délivre une nouvelle recette de cristal : « *50 lb de salin, 25 lb de salpêtre, 170 lb de sable, 2 onces de manganèse et 2 onces d'antimoine* ».

Mais la situation économique et l'humeur de Jean-Tilman d'Heur ont totalement changé ; il baigne maintenant dans une douce euphorie : « *Oui le bon dieu me fait la grâce de me donner les moyens*

Notes

⁸ Dans un échange de courriels des 10/10 et 14/10/19 dont je suis très redevable à Bernard Gratuze.

⁹ Il s'agit vraisemblablement de Charles Colbert de Croissy, frère de Jean-Baptiste dit le Grand Colbert.

¹⁰ La paix de Nimègue, mettant fin à la guerre de Hollande, n'interviendra cependant qu'en 1678.

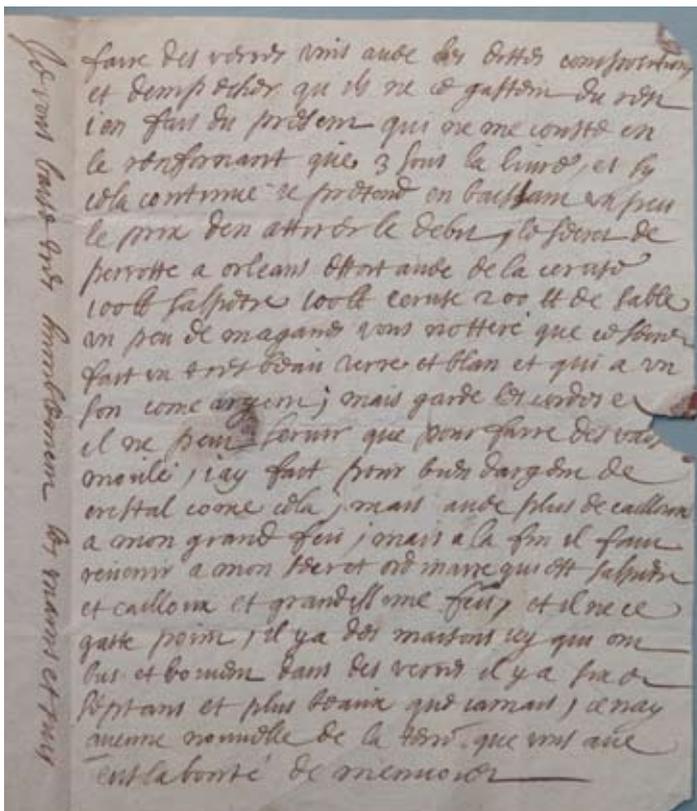


Fig. 4 Extrait de la lettre de J.-T. d'Heur à H. Bonhomme du 31 mars 1675, évoquant le secret de Perrot, Maastricht, Rijksarchief Limburg (© W. Van den Bossche)

de mettre une verrerie aux Vieux Étangs [...] qui est un franc fief en Barrois à demi-lieue d'ici, où j'ai trois ouvriers en cristal et 4 en commun. Ici, j'ai acheté le bien 2.300 écus¹¹, j'ai 211 jours de terre, 28 faucheurs de pré [...], 60 arpents de bois¹², j'ai bâti pour 4.000 lb¹³ cette année. Ce qui m'est arrivé : ma femme m'a donné un peu d'argent et si elle a bien pour mille pistoles¹⁴ de biens en Normandie c'est que, suivant le psaume de Daniel, quand j'aurai [...]semé en larme je moissonnerai en joie ».

Cette lettre optimiste est la dernière conservée aux archives de Maastricht et il semble qu'après 1678, la verrerie de Verdun n'existe plus, étant donné que l'on ne trouve plus de traces de la famille d'Heur dans les registres paroissiaux (Schuermans 1893, 177-187).

Henri Bonhomme/Bounam décède en 1679 et Jean-Tilman d'Heur n'a donc plus de raisons de lui écrire ; il meurt lui-même entre février 1683 et septembre 1684.

Après Verdun

Le 27 septembre 1684, Jacqueline-Marguerite de la Marre, sa veuve en secondes noces, reçoit les lettres patentes pour la continuation des privilèges de la verrerie de Verdun dans une nouvelle manufacture à Châtrices. En 1689, la veuve fait construire, aux frais des moines, dans la cour de l'abbaye de Châtrices, une halle de 40 pieds sur 60 (19,48 x 23,05 m). En février 1692, endettée, elle doit renoncer au bail et cède la gestion de la fournaise aux religieux (Jannin 1990, 129 ; Guyomar 2010, 22-23).

Ainsi se termine la brève histoire de la verrerie de Verdun sous la houlette des Bonhomme/Bounam, dont les affaires commencent d'ailleurs aussi à décliner tant à Liège qu'à Bruxelles à partir de 1685. Mais que reste-t-il aujourd'hui de l'entreprise verdunoise ?

La ville de Verdun a été gravement atteinte par les conflits successifs, particulièrement les trois dernières guerres ; il y reste peu de bâtiments anciens et son tissu urbain a été modifié : la rue St-Sauveur, si elle a gardé son ancien tracé a certainement été élargie. Une exploration systématique de toutes les rues de l'îlot compris entre les canaux St-Nicolas et St-Airy et de la ville-basse n'a permis l'identification d'aucune maison ayant pu abriter la verrerie. Le musée de la Princerie à Verdun ne conserve pas de verres anciens ni de documents relatifs à la verrerie¹⁵, pas plus que le musée d'Art et d'Histoire de Sainte-Menehould.

On peut cependant imaginer quels étaient les produits de Verdun en voyant les vestiges de ses filiales de Châtrices et des Vieux-Etangs conservés au musée des Amis du Verre d'Argonne aux Islettes et provenant des fouilles de François Jannin en 1987-88¹⁶. Il ne fait aucun doute que les fragments significatifs se rapportent tous au XVII^e siècle et particulièrement à sa deuxième moitié.

Le fourneau de pipe en terre blanche intègre parfaitement l'ensemble des Vieux-Etangs par son caractère de la fin du XVII^e siècle (**fig. 5**). À Châtrices, à côté de bases de gobelets à anneau débordant, se trouve un grand nombre de boutons et doubles-boutons de verres à jambe : creux, côtelés, polylobés ou pleins. On découvre aussi un nombre substantiel de boutons de couvercle (**fig. 6**). Les fragments analysés auraient tous révélé une composition sodique (Jannin 1990, 129 ; 1991, 372). Cette affirmation pose question puisque les lettres de Jean-Tilman d'Heur ne parlent que de potasse sous la forme de tartre, de crème de tartre (bitartrate de K), de vinpierre (tartrate de K) ou de salpêtre (nitrate de K) ; mais les analyses ont-elles bien porté sur des verres de la 2^e moitié du XVII^e siècle ?¹⁷

Notes

11 165 600 pt.

12 Au XVII^e siècle, en France, l'arpent des Eaux et Forêts est un carré de 71,46 m de côté et vaut dès lors 51 ares, soit environ ½ hectare. Son bien équivaut donc à 30 ha.

13 96 000 pt.

14 72 000 pt.

15 Communication de Madame Marion Stef, Directrice du musée, le 8/7/19.

16 Vestiges qui nous ont été très aimablement montrés par Madame Marie-Christine Jannin le 23/7/19.

17 J'adresse tous mes remerciements à Ch. Fontaine, J. Geysant, Fr. de Gobbe, B. Gratuze, M.-Chr. Jannin, C. Ortigosa et W. Van den Bossche pour leur aide précieuse.

Fig. 5 (gauche) Vestiges de la verrerie des Vieux-Etangs, fouille de Fr. Jannin, 1987-88 Les Islettes, Amis du Verre d'Argonne (© J. Lefrancq)

Fig. 6 (droite) Vestiges de la verrerie de Châtrices, fouille de Fr. Jannin, 1987-88 Les Islettes, Amis du Verre d'Argonne (© J. Lefrancq)



Transcription intégrale des lettres de Jean-Tilman d'Heur à Henri Bonhomme

Verdun 23^e janvier 1673
Monsieur et Oncle

Jay receu la vostre du 12^e du Courant pour response jay un receu de mad^{elle} des llettes pour cinquante escus qu'elle at receu et il y a ordre pour luy en donner iusque a cont en attendant vos ordres ulterieurs estant fort ayse de satisfaire tout chacun, ie nay iamais eus tant de peine que i'ay du present les pluyes continueles ont reduit les chemins en tel estat que on ne puis avoir du bois et de plus celuy que l'on at a sy peu haché quil est verd et pissant come le pre^{mier} jour que l'on l'at couppé de plus les eaux sont icy plus grandes qu'elles n'ayent encor estees. ie veux croire que vous en scauré des nouvelles avant celle cy receue, le bon dieu a bien voulu que ie fis le marché avec les religieus come ie lay fait autrement cestoit perdu vous assurant que le bois quilz sont obligé de me fournir a 50 sous Corde leurs couste plus de cents veu que ils ont quelque fois huit et dix chevaux pour mener trois quart de bois, ce qui fait que nous n'en avons que la moitié de nostre foix la prornité [proximité ?] des eaux fait mal a mes deux [fermes ?] sy lesté en lautome auroient esté jusque nous aurions eu nos provisions, pour la composition de la canne ie ne croy pas qu'il use du borax parce qu'il est trop cher ny sel de tartre de mesme mais bien de la creme de tartre ie suis apres pour l'apprendre a faire, ie ne scay dou peuvent venir les cristaux qui sont dans les pays bas que dicy parce que bar sur aube est trop esloigné et sy il vend a mesme prix que moy et de plus il at tant de chasse des marchand de paris qu'il n'en fau que nostre assé a raison de la [ruise ?] d'aube cependant au poids just quatre marchands de vanne le chasteau partiront dicy avec du cristal pour d'autres lieux des pays bas vous assurant qu'ils asse payent en escallins d'un demi a [dan ?] et le sept au prix de dix escus du cents nette come ie vous lay parfois mandé, pour vostre composition ie veux croire que cest dans un four ordinaire non pas dans un a deux tiseurs que vous le fait et que ce qui vous oblige a le tiser en [eau ?] est pour la palleur causee par le salin, voicy ce qui vous fixe sy il vous plaise de suivre mon avis Il vous faut prendre vostre salin composé de bon sable seulement sans maganes len former avec nos plus beaux grisins de cristal ou il ny aye aucune tache de fer, le tout bien purifié et fondu vous le tisiere en massacotte et la ferré [boyster ?] a morceaux le plus petits que vous pouré, cela fait vous prendre vostre dose de salpêtre et creme de tartre ordinaire avec leurs sable, y joignant la maganes [meostant ?] cela estant bien melé vous melleré la ditte massacotte apres bien pasoir la ditte composition et lenfermer ensemble sans mesler ni toucher aucunement : car si vous y osté ou diminue soit de la maganes que vous y mettré iamais le verre n'en sera fin, mais ausytost que vous graissé la vraye dose de la maganes vous nauré point de peine, et sy vous seré tres certains de vostre affaire, pour moy voila come i'en useray et come ien ay usé autrefois, et par ce moyen vous seré exempt de palleur et n'auré point de peine pour la Couleur, et sy vostre verre en sera plus beau et plus lustré, sy la creme de tartre est trop chere prenné vinpierre blanche et nette elle fait meme effet parce que ce qui est combustible est de sy peu de consequence quel nen vaut point la peine. Voila ce que ie puis vous dire la dessus.

Estant apres mes tres humbles baisemain monsieur vostre tres humble serviteur. D'heur.

Mandé moy sy il vous plait quel offre vous auré de ce que ie vous marque icy et quelle produis ie pourray envoyer à cousin.

Monsieur

Monsieur des Aubry
A Sedan pour
Monsieur Bonhome
Maistre des verreries A Liège

xxxxxxx

Verdun 31^e mars 1675
Monsieur et Oncle

Jay receu les deux vostres le mesme iour du 17^e et 22^e du courant, pour y respondre ma femme vous baise tres humblement les mains, et il n'est pas indessant que vous vous mettié en peine delle elle est assé persuadee de vos civilites, pour le secret de la Canne, il ny a point d'apparence de les [finire ?], il y a bien dant set moiens de faire du cristal sy on le veut tendre come cela, car en mettant 100 lb de salpêtre et 180 lb de cailloux sans rien daustre iauray mon cristal fin en 24 heures et qui passera tous vos mineraux, en [ren ?] ie fut pour la creme de tartre et pour le borax, mais point pour larsenic a raison que come il est dun corps pessant et grossier assurement il cause des cordes [cendres ?] au verre, et on a bien de la peine de faire des verres unis avec les dittes compositions et dempecher qu'ils ne se gastent du verre ien fait du present qui ne me couste en le renformant que 3 sous la et sy cela continue ie pretend en baissant un peu le prix den atteindre le debit, le secret de perrotte a orleans apport avec de la ceruse 100 lb salpêtre 100 lb ceruse 200 lb de sable un peu de maganes vous notteré que ce secret fait un tres beau verre et blan et qui a un son come argent ; mais garde les cordes et il ne peut servir que pour faire des vases moulé, iay fait pour bien dargent de cristal come cela, mais avec plus de cailloux a mon grand feu ; mais a la fin il faut revenir a mon secret ordinaire qui est salpêtre et cailloux et grande flame feu, et il ne ce gaste point. Il y a des maisons icy qui ont bus et boivent dans des verres il y a six ou sept ans et plus beaux que iamais, ie nay aucune nouvelle de la terre que vous avé eu la bonté de menvoier

Je vous baise tres humblement les mains et suis

Monsieur et Oncle

Votre tres humble et obeisant serviteur

D'Heur

ie veux croire que vous scavé que l'on a admis la ville de nienmegue pour traitter de la paix et que mm. de vitry Colbert et davaux sont les ministres, dieu nous la donne.

Monsieur
A Monsieur Bonhome
M^{re} des verreries etc
A Liège
De Verdun

xxxxxx

Verdun 13^e de l'an 1676
Monsieur et Oncle

Je veux croire que Cousin le Chanoine vous aura escrit d'avoir receu la caisse de verres que ie luy ay envoye suivant la vostre, ien ay payé le port et acquit et ie luy ay donne ausy avis, l'ay ausy donne aux demoiselles d'argonne une obligation de 410 lb que l'on me doit dont. Sy ils ne sont payes, elles le feront bientôt, et elles ont eu en argone pour faire avec la ditte somme de 410 lb celle de cinque cents trente sept livres en tout qu'il faut que vous leur descomptiez, ie vous donneray avis de ce que ie pourrai encor donner et feray mon possible ie suis tellement afflige de voir le mauvais estat de mes affaires que ie nay ny ioye ni santé, et nestoy l'espoir de la paix que lon nous donne ie quitteroy absolument. Il me seroit impossible de subsister sy vous nous esté voulu ayder a payer vous m'aurié fait plaisir et charité

de meme temps, ie cederoy volontiers les trois mille escus que iay despensé a mon establissement depuis n^{me} marché et encore tous mes meubles pour en estre deschargé, cependant sans aucune consideration de la guere il faut trouver les choses ie scay pourtant que sy vous voulié vous pourrié bien m'ayder et il neroy rien du vostre en prenant de nos verres tous les ans pour quatre ou cinque escus ie vous donneroy sur cela autant de fort affection que ie pourroy ie mise que par charité que vous le feré et les choses seront sy belles et sy bonnes que vous en seré content, et ce qui me fait souhaiter cela ose pour ne laisser point des debits a mes enfants du moins sy ils nont rien, il y a lontems que l'on m'escrit pour establir un magazin de nos verres a liège Je n'ay rien voulu dire sur ce suiet que ie ne scache vostre pensee la dessus, cousin D'Heur a Namur me doit pour des verres que ie luy ay envoyé ou a monsieur l'intendant la somme de cents et dix livres de france ie luy ay escrit de la donner a vostre ordre ie vous prie aussy pour de la terre, ce revenant a la proposition que l'on me faitte d'establir un magazin a liège, ie say qu'il est dit dans mon contrac que ie ne pourray pas y en envoyer, mais aussy vous prometté d'en faire debit de sorte que vous ne satisfaisant pas a vostre promesse ie ne puis attenir en aucune manière de tenir la mienne, du rien ie ne vous donneray aucun chagrin sur cela ie vous assure que ie n'y en envoirrai pas, mais il y a un home à metz qui doit estre icy bientost pour charger et ie croy que cest pour liège ou mastrecht ; un autre m'en a encor demandé pour cents escus ce qui me fait croire que il sen debitteroit, ie vous prie encor de voir sy vous pourrié, sy non ie ne garderay aucune mesure sur ce chapitre, dautant plus que ie moffre a faire tout ce que ie pourray pour vous estre, ie vous baise les mains et a toute la famille et tous

Monsieur et Oncle

Vostre tres humble

Serviteur D'Heur

Le 25 fevrier 1676 retrouvé caisse Cousin D'Heur la somme des 110 lb de France en descompte de nos messieurs faiseurs de grand verres.

Je vous prie de vous souvenir de la quittance que ie vous ay prié de chercher pour ceux de la grangette qui sont messieurs jacobé et chaux.

xxxxxxx

A Verdun 31^e de janvier 1677

Monsieur et Oncle

Jay receu vostre lettre du 21^e du Courant et pour y respondre, et ie me resiouis de ce que l'on a retrouvé les Casses, et comme iesper de partir la semaine prochaine pour paris sy vous avé quelque chose a m'escrire adresse vos lettres à monsieur vostre fils le chanoine pour me les rendre et come ie pourray luy laisser un peu d'argent ou des billets vous my feré scavoir sy vous lagrée car come dicy a Liege il sen trouvera difficilement les comodités, voyé a qui ie pourray en faire donner a paris, ie vous en ay desia escrit par ma derniere, il y a des marchands asse a Liege qui seront ayse den avoir mon cousin pourra vous donner advis du tout, vous me marqué une fason de degraisser le salpêtre qui est toute opposée au bon sens : car il est tres certain que come le sel qui sera osté or du salpêtre est la partie la moins volatile et plus grossiere du corps il est certain que il restera tousiours ce que Et que le bon se vaporera pour le peu de feu qu'il y aye, mais sy vous voulé faire ce qui suit vous reussiré infailliblement, et croyé moy ie vous en apprendray plus en une heure que tous ces docteurs ny vous apprendront de leur vie ien ay tam essayé et en fait encor tam tous les jours que par la grace du bon dieu ie puis en parler hardiment, pour donc degraisser vostre salpêtre il vous faut une [Coenge ?]

ou bien un grand chaudron de Cuivre qui soit un peu plus estroit au fond que au bord, qui tiene cent livres de salpêtre et qui puisse souffrir encor trois seaux d'eau, ou bien sy vous voulé la moitié aux poids ou le double cela nimporte vous melleré vostre salpêtre parmi la ditte eau et feré du feu dessoubt tant que vostre du salpêtre soit fondu et rendu en eau claire et lorsque cela aura passé quelque bouillon vous laisseré du feu, et metteré la ditte chaudron dans un lieu fraiche et humide et a la cave en esté, et luy laisseré sy lontems que le dit salpêtre aye refait ses [Crochets ?] cest assé quil soit recongelé cela fait vous metteré vostre dit chaudron au dessus d'un [cimcant ?] dehors pour escouler les eaux qui y resteront lesquelles bien escoulées vous verseré vostre pain de salpêtre sur une nappe [natte ?] ou lieu bien nette prenant garde qu'il ne sort rien de villenie au cul du du pain que l'on peut oster et gratter, or la verité est que le sel est dans cette eau qui secoule come jay dit, et sy il ne suffit pas une fois vous pourré le reiterer, et vray come le jour vous rendre vostre salpêtre tellement seche que il ne retiendra aucun sel ny humidité et come vous trouveré a cela du dechoy il vous faut amasser toutes les eaux et lorsque vous en auré une grande quantite, vous feré bouillir les dittes eaux dans une chaudiere de fer et a mesme quelle aura bouilli vous puisseré au fond de vostre ditte chaudiere le sel qui se formera en grain vous continueré cela tant que il n'en vienne plus, apres quoi vous prendré le rest de ce qui sera à la chaudiere et le metteré dans le chaudron de cuivre come encor pour le laisser desecher [rebroscher ?] que sy le salpêtre des dittes eaux ne passe assé degraisé vous pouvé faire ce que nous avons marqué cy devant et le reiterer, ou bien faire passer les dites eaux par un lict de cendres de un lict de [mouse ?] que vous mettes dans un faux fond persé a jour dans un [gram dan ?], la cendre a cette vertu de degraisser le salpêtre, souvené vous encor que votre salpêtre tant plus grande eau vous luy donneré en l'affinant de tant plus cristalin et transparent et beau il sera. Voicy le rest et la suite du secret vostre salpêtre estant affiné et purifié de son sel come dit est pour le mettre a m^{em} usage il faut derechef prendre le poids que vous vouldré le mettre fondre derechef avec de l'eau dans la chaudiere de cuivre estant tant reduit en eau vous le ietteré dans une chaudiere de fer et sy il y a de la salté au fond de la chaudiere de cuivre vous luy laisseré, il faut faire du feu dessous la chaudiere de fer et faire bouillir la dite eau come aussy lontems que il commence à se pousser [remmane inestamene ?] et a [fair merouse ?] tant et sy lontems que le tout soi seché se gardant de le laisser se prendre a morceau, aussy vostre salpêtre sera come on dit en fleur au plus fine que le sable Par ce moien on n'a qua tamiser et simplement de la main les morceau de cela luy donne un aspect de fixation, et vous decompnt de piller et broyer et de bien des peines, pour nostre cristal, ie ne say sy vous pourré bien nous imitter tant pour le salin que pour le feu, ie me serve du present de salin que nous fasons a froid des cendres du bois qu i'acheste trois fois la [hune ?] et i'en fay une grande pare moy mesme et ie prends du dit salin bien nettoye et pulverisé

50 lb de salin

25 lb de salpêtre

170 lb de sable

245

2 onces maganes

2 onces d'antimoine en [iesn ?]

a quoi i'adiouste la composition estant bien melée

100 lb de grisni ou il nya point de tache de fer

et voila ce qui me faitte une pottee de verre, cet a dire que le salin porte 230 lb de sable sur 100 de son poids et 220 lb de sable sur 100 lb salpêtre mais nostre salin ne fera passer le sel ce pour le peu quil soit gras il fait le verre palle, l'ardeur de feu contribue beaucoup a cela

et vous pourré iuger sy il es grand par le sable que i y mette et sy il doibt se gaster, voila tout ce que ie fais manie et agis du present, iauray tousiours autant de joye a mon esgard lorsque ie pourray vous rendre quelque petit service come sy estant pour moy mesme, sy ie ne me suis point assé esclairé vous pourré mescrire de vos doubtes a paris et ie tacheray de mexpliquer, ouy le bon dieu me fait la grace de me donner les moiens de mettre une verrerie aux vieux estangs en manvoieroy la neufe qui est un franc fiefe en barrois a demi lieux dicy ou iay trois ouvriers en cristal et 4 en commun icy iay achepté le bien 2300 escus iay 211 jours de terre 28

faucheurs de pres qui passe jours 60 arpents de bois, iay battis pour 4000 lb cette annee ce qui m'a arrivé ma femme ma donné un peu dargent et sy elle a bien pour milles pistolles de bien on normandie ceste que suivant le speaume de daniel quand iauray [...]semé en larme que ie moissonneray en joye iattend misericorde du bon ce [fastintice ?] a tous come a qui cela doibt je vous baise les mains et suis monsieur et oncle tout a vous D'heur.

Bibliographie

Document inédit : Lettres d'Heur 1673-1677 : *Lettres de Jean-Tilman d'Heur à Henri Bonhomme concernant la fabrication du verre*, Rijksarchief in Limburg, Maastricht, Fonds de Bounam de Ryckholt, Inv. 322.

Belvaux 2018 : Belvaux (M.) : *Les Bonhome & Bounam, maîtres verriers liégeois*, Bruxelles, Office généalogique et héraldique de Belgique, Recueil LXX, 2018.

Biron et al. 2010 : Biron (I.), Gratuze (B.), Pistre (S.) : « Étude en laboratoire d'objets en verre attribués à Bernard Perrot », in *Bernard Perrot 1640-1707, Secrets et chefs-d'œuvre des verreries royales d'Orléans*, Cat. Expo. Musée des Beaux-Arts d'Orléans, 2010, 87-93.

Biron et al. 2011 : Biron (I.) et al. : « Étude en laboratoire d'objets en verre attribués à Bernard Perrot », *Bulletin AFAV*, 2011, 19-25.

Gratuze, Arles 2012 : Gratuze (B.), Arles (A.) : « Les vitraux de la rose du transept sud de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans », *Bulletin AFAV*, 2012, 61-72.

Gratuze et al. 2017 : Gratuze (B.) et al. : « L'origine des verres de la rose du transept sud de la cathédrale Sainte-Croix d'Orléans, Complémentarité entre textes et analyses » in *Cathédrale d'Orléans, Patrimoine en région Centre-Val de Loire*, Presses Universitaires Fr. Rabelais, 2017, 123-140.

Guyomar 2010 : Guyomar (Chr.), « Autour de l'Aube, XVII^e siècle : un enchaînement de verreries à l'italienne », in *La route européenne des verriers (REV)*, 7, *la Champagne méridionale*, GenVerre, 2010, 18-23.

Jannin 1990 : Jannin (Fr.) : « L'artisanat du verre en Argonne. L'atelier de « Pologne » commune de Châtrices (51) XVI-XVII^e siècles », in *Verrerie de l'Est de la France*,

XIII^e-XVIII^e siècles, *Fabrication – Consommation*, Revue Archéologique de l'Est et du Centre-est, 9^e supplément, Dijon, 1990, 123-133, 3 pl.

Jannin 1991 : Jannin (Fr.) : « Les fours à verre d'Argonne et l'influence italienne », in Mendera (M.) éd., *Archeologia e storia della produzione del vetro preindustriale*, Florence, 1991, 369-374, part. 372.

Painchart 2010 : Painchart (B.), *Bernard Perrot, verrier émailleur, d'Altare à Orléans. L'homme et son environnement familial (1640-1709)*, GenVerre, 2010.

Schuermans 1892 : Schuermans (H.) : « Verres « façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas, 11^e lettre », *Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie*, 31, 1892, 54-146, part. 76-81, 135-142.

Schuermans 1893 : Schuermans (H.) : « Verres « façon de Venise » fabriqués aux Pays-Bas, 11^e lettre (fin) », *Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie*, 32, 1893, 61-192, part. 176-188.

van de Castele 1878 : van de Castele (D.) : « Lettre à Monsieur S*** sur l'ancienne verrerie liégeoise », *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, 14, 1878, 199-226 part. 216-217.